



Les jeunes apprentis de Niort et Parthenay sensibilisés à la santé et la sécurité au travail

mardi 29 novembre 2016, par [lpe](#)

Les campus des métiers de Niort et de Parthenay ont vécu la semaine dernière cinq jours placés sous le signe de la santé et de la sécurité au travail grâce à l'intervention de professionnels : pompiers, agents de la médecine du travail, de la Caisse primaire d'assurance maladie...

C'est une démarche originale qui a ainsi été conduite par la direction de ces deux sites, avec le concours des enseignants. Ces jeunes, qui travaillent déjà en entreprise en alternance, doivent connaître leurs droits en matière de santé, mais aussi prendre conscience des dangers de certains comportements, de certaines addictions.

L'alcool bien entendu a été pointé du doigt, les stupéfiants également, mais aussi le téléphone portable. *"Dans mon entreprise, j'ai réussi non sans mal à convaincre les salariés de déposer leur téléphone dans un panier en arrivant le matin"* expliquait la présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres Nathalie Gauthier *"Nos salariés manipulent des scies et autres outils potentiellement à risques, inutile d'augmenter le risque d'accident en les laissant décrocher leur téléphone ou envoyer un message pendant une telle manipulation !"*

Pour Manon (sur la photo), en brevet professionnel cuisine, cette semaine de sensibilisation a permis "une prise de conscience du risque que peut faire peser le comportement d'un individu sur le collectif". Quant à Marc (sur la photo), en BP maçonnerie, qui a déjà été confronté dans le cadre de sa formation au danger provoqué par un collègue conducteur de grue alcoolisé, "maintenant, avec cette sensibilisation, si malheureusement j'y suis à nouveau confronté, je n'agirai pas de la même façon."

Cette sensibilisation, qui a été faite auprès de toutes les filières de formation et à tous les niveaux, dès le CAP, a aussi été l'occasion d'une piqûre de rappel concernant les gestes des premiers secours. Chaque année, l'action est reconduite. Elle permet de mettre l'accent sur un sujet : les addictions, le handicap...

A noter également, comme le précisait l'élue de la CMA en charge de la formation, Véronique Dupuy, que des formations à la santé et la sécurité au travail peuvent aussi être mises en place par la Chambre des Métiers dans les entreprises artisanales qui le souhaiteraient.